



**SEANCE DE LA COMMISSION LOCALE DE
L'EAU DU SAGE BAIE DE LANNION
DU 12 DECEMBRE 2024**

**Avis de la Commission Locale de l'Eau
Programme d'action sur le bassin versant Vallée du Léguer
Délibération n° 23-2024**

Le 12 décembre 2024, la Commission Locale de l'Eau du SAGE Baie de Lannion s'est réunie au siège de Lannion Trégor Communauté.

Collège des représentants des Collectivités Territoriales et des établissements publics locaux (23 membres)

Etaient présents :

Madame Annie Bras-Denis, Lannion-Trégor Communauté
Monsieur Joël Le Jeune, Lannion-Trégor Communauté
Monsieur Éric Le Creurer, Lannion-Trégor Communauté
Monsieur Jean-Yves Le Corre, Syndicat mixte Goas Koll – Traou Long
Monsieur Jean-Pierre Giuntini, Guingamp Paimpol Agglomération
Madame Marie-Annick Guillou, Conseil départemental des Côtes d'Armor
Monsieur Cédric Seureau, Lannion-Trégor Communauté
Monsieur Paul Le Bihan, Lannion-Trégor Communauté
Monsieur Hervé Tilly, PNR Armorique
Monsieur Yann Kergoat, Lannion-Trégor Communauté
Monsieur Yvon Le Creff, Lannion-Trégor Communauté

Membres représentés :

Madame Cadiou, Conseil régional de Bretagne ayant donné pouvoir à madame Annie Bras-Denis
Monsieur Guy Pennec, Morlaix communauté ayant donné pouvoir à monsieur Cédric Seureau

Absents - excusés :

Monsieur Jean-Marc Puchois, Conseil départemental du Finistère
Monsieur Gérard Quilin Syndicat département d'alimentation en eau potable des Côtes d'Armor
Représentant, Conseil départemental des Côtes d'Armor
Madame Bénédicte Boiron, Lannion-Trégor Communauté
Monsieur André Coent, Lannion-Trégor Communauté
Monsieur Hervé Guélou, Lannion-Trégor Communauté
Monsieur Rémi Guillou, Guingamp Paimpol Agglomération
Madame Virginie Doyen, Guingamp Paimpol Agglomération
Monsieur François Le Marrec, Guingamp Paimpol Agglomération
Représentant, Commission Locale de l'Eau du SAGE Léon-Trégor

Collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations concernées (13 membres)

Etaient présents :

Monsieur Jean-Pierre Le Leer, Association Eau et Rivières de Bretagne

Monsieur Jean-Luc Pichon, Fédération des Côtes d'Armor pour la pêche et la protection du milieu aquatique

Monsieur Jean-François Jeandet, Association agréée pour la pêche et la protection des milieux aquatiques du Léguer AAPPMA du Léguer

Monsieur Yves-Marie Le Lay, Association Côtes d'Armor Nature Environnement

Membres représentés :

Madame Lechenne, Association Consommation, logement et cadre de vie (CLCV) Lannion-Trégor Goëlo ayant donné pouvoir à monsieur Jean-Pierre Le Leer

Absents/excusés :

Monsieur Jean-Pierre Jacob, Chambre d'agriculture des Côtes d'Armor

Représentant, Comité Local des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Paimpol-Lannion

Monsieur Michel Le Guen, Association des propriétaires riverains des Moulins de Bretagne

Monsieur Jean Acquere, Association Lannion Canoë-Kayak, représentant les usagers des rivières

Madame Edwige Kerboriou, Chambre d'agriculture des Côtes d'Armor

Représentant, Centre d'Etudes pour un Développement Agricole Plus Autonome (CEDAPA) et

Groupement des Agriculteurs Biologiques des Côtes d'Armor (GAB)

Monsieur Erwan Daniel, Chambre d'agriculture des Côtes d'Armor

Madame Charlotte Le Bris, Chambre de Commerce et d'Industrie des Côtes d'Armor

Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics (8 membres)

Etaient présents :

Madame Léa Thiébaud, cheffe de la mission interservice sur l'eau et la nature des Côtes d'Armor (MISEN des Côtes d'Armor)

Monsieur le directeur de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne ou son représentant (Monsieur Pierre Prod'homme AELB)

Membres représentés :

Monsieur le chef de la mission interservice sur l'eau et de la nature du Finistère ou son représentant (Monsieur Hoeffler MISEN du Finistère) ayant donné pouvoir à madame Léa Thiébaud MISEN 22

Monsieur le Directeur régional de l'Office français de la Biodiversité ou son représentant ayant donné pouvoir à madame Léa Thiébaud MISEN 22

Monsieur le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Bretagne ou son représentant (DREAL Bretagne) ayant donné pouvoir à monsieur Pierre Prod'Homme AELB

Monsieur le directeur département des territoires et de la mer des Côtes d'Armor ou son représentant ayant donné pouvoir à monsieur Pierre Prod'Homme AELB

Absents :

Monsieur le Préfet coordinateur du bassin Loire-Bretagne ou son représentant (DREAL Centre)

Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor ou son représentant

Exposé :

Pour l'année 2025, le programme d'action s'inscrit dans la continuité du Projet de Territoire pour l'Eau du BV Vallée du Léguer et du plan d'action « Rivière Sauvage ». L'année 2025 sera également une année d'élaboration du prochain contrat pluri-annuel, qui devrait démarrer en 2026. Le bassin versant Vallée du Léguer couvre en partie trois communautés d'agglomération : Lannion-Trégor Communauté, Guingamp Paimpol Agglomération et Morlaix Communauté. Lannion-Trégor Communauté est la structure coordinatrice du plan d'action. LTC et Guingamp-Paimpol Agglomération en assurent la maîtrise d'ouvrage avec des délégations selon les actions.

En 2025, il prévoit :

- des projets d'étude et de travaux pour la reconquête de la continuité écologique sur les cours d'eau classés en liste 2 (cours d'eau principal et affluents),
- un accompagnement des agriculteurs pour maintenir et améliorer la qualité des eaux, et assurer une occupation des sols en faveur du maintien du bon état des milieux aquatiques et du label Site Rivières Sauvages (accompagnement et soutien aux systèmes herbagers et biologiques, accompagnement contractualisations MAEC, mise à disposition d'un broyeur),
- la poursuite de l'étude « profil de vulnérabilité conchylicole » sur l'estuaire du Léguer,
- la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie bocage par les EPCI pour la reconstitution, la gestion et la protection du bocage,
- un projet visant à analyser les leviers pour réduire l'utilisation des pesticides sur les périmètres de protection de captage et sur l'ensemble du territoire de Lannion-Trégor Communauté (candidature Territoire d'expérimentation « zéro phyto » de la Région Bretagne).
- des projets d'arrachage de balsamine de l'Himalaya (chantiers entreprises et animation de chantiers bénévoles),
- des projets d'expérimentation pour la gestion de la Renouée du Japon,
- des projets de restauration de ripisylve
- des projets de communication et de sensibilisation pour promouvoir l'intérêt de maintenir le bon état de la rivière du Léguer et des milieux et de la biodiversité associés (Léguer en fête, valorisation de l'altas socio-culturel, Graines de Rivières Sauvages auprès des scolaires notamment),
- L'accompagnement des collectivités et d'entreprises pour une meilleure gestion des eaux (aménagements, gestion des espaces publics)
- l'animation d'un projet d'animation en faveur des économies d'eau dans les bâtiments publics et chez les particuliers (projet LEADER porté par LTC).

Sans l'estimation du budget la maîtrise d'ouvrage de Guingamp Paimpol Agglomération, le budget prévisionnel du programme d'action sur le bassin versant Vallée du Léguer s'élève à 1 038 621 €.

Décision proposée

Décompte des votes :

0 vote « contre »/ 0 abstention/ 23 « pour » sur 23 membres présents ou représentés
(Monsieur Yann Kergoat était absent au moment du vote)

Considérant le SAGE Baie de Lannion approuvé le 11 juin 2018,

La Commission Locale de l'Eau souligne le travail réalisé depuis de nombreuses années par l'ensemble des acteurs sur le bassin versant du Léguer.

La Commission Locale de l'Eau émet un **avis favorable** au programme d'action du bassin versant Vallée du Léguer pour l'année 2025.

Elle rappelle les objectifs de restauration de la continuité écologique au niveau des obstacles identifiés dans le SAGE BL à savoir, LEGU38, LEGU44, LEGU45 côté Guingamp Paimpol Agglomération et LEGU18, LEGU25 et GUIC16 côté Lannion-Trégor Communauté. Il est proposé qu'une prochaine CLE en 2025 soit consacrée à cet enjeu.

Madame Annie Bras-Denis
Présidente de la CLE du SAGE Baie de Lannion

